
Note sur l'échange de billets de banque rappelés

La Banque nationale suisse (BNS) a rappelé les billets de banque de la 8^e série au 30 avril 2021.

Les billets de cette série ne constituent donc plus un moyen de paiement ayant cours légal. Ils peuvent cependant être échangés à la BNS à leur valeur nominale et sans limitation dans le temps, comme le prévoit la révision de l'art. 9, al. 3, de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les billets de la 8^e série encore détenus ou acceptés par le grand public ou par d'autres acteurs économiques peuvent donc être échangés, à leur valeur nominale et sans limitation dans le temps, aux services de caisse de la BNS à Berne et à Zurich, ou bien dans certaines succursales de banques cantonales qui font office d'agences pour la Banque nationale (voir la liste ci-dessous). Il convient toutefois de noter que ces agences peuvent appliquer des limites aux échanges de billets.

Les billets de la 8^e série sont souvent acceptés dans le cadre de versements d'espèces sur un compte bancaire ou postal. Les établissements financiers doivent alors garantir le respect des obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La 8^e série se compose des billets suivants:



Les billets de banque de la 6^e série ont été rappelés au 1^{er} mai 2000 et ne constituent donc plus un moyen de paiement ayant cours légal. Ils peuvent aussi être échangés à la Banque nationale suisse, à leur valeur nominale, sans limitation dans le temps.

La 6^e série se compose des billets suivants:



Les billets de banque de séries antérieures (1^{re}, 2^e et 3^e séries ainsi que 5^e série) avaient déjà été rappelés auparavant et ne sont plus échangeables, même à la Banque nationale suisse. La 7^e série de billets de banque était une série de réserve qui n'a jamais été mise en circulation.

Échange au guichet

Les billets de banque rappelés mais encore échangeables peuvent être présentés à l'échange en Suisse, soit directement auprès des services de caisse de la Banque nationale à Berne ou à Zurich, soit auprès des agences de la BNS.

En contrepartie vous recevrez au guichet des billets de banque neufs en francs suisses de la série actuelle.

Services de caisse de la BNS :

BERNE Banque nationale suisse Place fédérale 1 CH-3003 Berne Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 8 heures à 15 h 30	ZURICH Banque nationale suisse Börsenstrasse 15 CH-8022 Zurich Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 8 heures à 15 h 30
--	--

Agences:

Plusieurs banques cantonales gèrent les [agences](#) de la Banque nationale suisse sur mandat de cette dernière. Nous vous prions de contacter ces agences pour connaître leurs heures d'ouverture.

Avis important

En vue de préserver le renom de la place financière suisse et de remplir ses obligations de diligence, la BNS peut subordonner l'échange de billets de banque rappelés à des vérifications supplémentaires. Celles-ci peuvent notamment porter sur la vérification de l'identité de la partie cocontractante, sur l'identification de l'ayant droit économique ou sur d'autres éléments.

Pour toute précision, veuillez contacter directement le service de caisse de la BNS à Berne (+41 58 631 07 57; courriel: bargeld@snb.ch).

À son entrée en vigueur, la présente note remplace les versions précédentes.